

COMMUNE de CORBEILLES

CONSEIL MUNICIPAL du 20 NOVEMBRE 2018

L'an 2018, le 20 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, Maire par intérim

Présents : Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, Maire par intérim, M. HORNEZ Jean-Paul, M. CONSTANT Daniel, M. CANELA Maxime, M. LEBOEUF Jean-Pierre, Mme MARTIN Isabelle, Mme LANCELOT Corinne, Mme MAISON Sophie, M. GUET Francis

Absent(s) : Mme GARCIA NOVEJARQUE Maria Del Pilar

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VOGEL Florence à Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, M. FRANCART Sébastien à M. HORNEZ Jean-Paul, Mme BARBER Catherine à M. CONSTANT Daniel

Mme MARTIN Isabelle a été élue secrétaire de séance.

1) Tarifs Municipaux au 01/01/2019

Le Conseil Municipal fixe les tarifs au 01/01/2019 à la majorité suivante : **11 voix POUR et 1 ABSTENTION** (M. FRANCART)

<u>OBJET</u>	<u>TARIFS 2018</u>	<u>TARIF 2019</u>
<u>Emplacement marché</u>	1,20 € m/l	1,20 €
<u>Photocopie</u>		
format A4	0,35 € (noir et blanc)	0,35 €
	1,20 € (couleur)	1,20 €
format A3	0,55 € (noir et blanc)	0,55 €
	1,80 € (couleur)	1,80 €
<i><u>Reproduction liste électorale (tarifs réglementés)</u></i>		
Page A4 (noir et blanc)	0,18 €	0,18 €
Disquette	1,83 €	1,83 €
CD Rom	2,75 €	2,75 €

CIMETIERE

Concession pleine terre

	<u>Simple</u>	<u>Double</u>	<u>Simple</u>	<u>Double</u>
15 ans	63,00 €	126,00 €	65,00 €	130,00 €
30 ans	105,00 €	210,00 €	110,00 €	220,00 €
50 ans	210,00 €	420,00 €	220,00 €	440,00 €

Cavurne (possibilité de mettre 4 urnes)

15 ans	945,00 €	965,00 €
30 ans	1.575,00 €	1.615,00 €
50 ans	2.625,00 €	2.690,00 €

Columbarium (possibilité de mettre 3 urnes)

15 ans	788,00 €	810,00 €
30 ans	1.313,00 €	1.350,00 €
50 ans	2.100,00 €	2.150,00 €

Taxe de dispersion des cendres dans

le jardin du souvenir :	32,00 €	32,00 €
-------------------------	---------	----------------

DIT que la **moitié** du montant perçu pour les concessions cimetière sera reversée au **CCAS de Corbeilles**.

Gymnase (réservé aux associations)

montage/démontage de la scène :	110,00 €	115,00 €
montage/démontage scène et sol :	385,00 €	395,00 €
montage/démontage du sol :	300,00 €	310,00 €

Salle du Gâtinais (limité à 140 personnes pour un repas)

	<u>hiver (1)</u>	<u>été (2)</u>	<u>hiver (1)</u>	<u>été (2)</u>
<i>administrés</i>				
week-end	280,00 €	215,00 €	290,00 €	220,00 €
1 jour en semaine	173,00 €	140,00 €	180,00 €	145,00 €
<i>hors commune</i>				
week-end	334,00 €	270,00 €	340,00 €	280,00 €
1 jour en semaine	227,00 €	194,00 €	235,00 €	200,00 €

Vin d'Honneur (tarif unique) : 87,00 € **90,00 €**

Salle du Colombier (limité à 40 personnes pour un repas)

	<u>hiver (1)</u>	<u>été (2)</u>	<u>hiver(1)</u>	<u>été(2)</u>
<i>administrés</i>				
week-end	167,00 €	108,00 €	171,00 €	112,00 €
1 jour en semaine	108,00 €	76,00 €	112,00 €	78,00 €
<i>hors commune</i>				
week-end	189,00 €	129,00 €	194,00 €	133,00 €
1 jour en semaine	129,00 €	97,00 €	133,00 €	100,00 €

Vin d'Honneur (tarifs unique) : 54,00 € **55,00 €**

Salle des Douves (limité à 20 personnes)

	<u>hiver (1)</u>	<u>été (2)</u>	<u>hiver(1)</u>	<u>été(2)</u>
<i>administrés</i>				
week-end	78,00 €	54,00 €	80,00 €	55,00 €
1 jour en semaine	50,00 €	38,00 €	51,00 €	39,00 €
<i>hors commune</i>				
week-end	89,00 €	65,00 €	91,00 €	67,00 €
1 jour en semaine	60,00 €	49,00 €	62,00 €	51,00 €

Vin d'Honneur (tarifs unique) : 33,00 € **34,00 €**

(1) du 1^{er} octobre au 30 avril

(2) du 1^{er} mai au 30 septembre

Récupération des animaux errants

	<u>2018</u>	<u>2019</u>
– Frais de prise en charge de l'animal (capture)	50,00 €	50,00 €
– Frais de garde par jour et par animal	20,00 €	20,00 €
– Frais de transport au refuge par animal	80,00 €	80,00 €

2) Tarif Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) au 01/01/2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de la PAC au 01/01/2019 à **1.500 €**.

3) Taxe d'Aménagement au 01/01/2019

Le Conseil Municipal :

- décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement au 01/01/2019 à **5 %** à la majorité suivante :

8 voix POUR : Mmes BESSE-DESMOULIERES, VOGEL, BARBER, Ms CANELA, CONSTANT, HORNEZ, FRANCAERT, GUET

4 voix CONTRE : Mmes MARTIN, LANCELOT, MAISON, M. LEBOEUF

- décide à l'**unanimité** d'abroger l'exonération concernant les locaux à usage artisanal et industriel à compter du 01/01/2019

4) Centres Musicaux Ruraux – Tarif 2019

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise le Maire à signer l'avenant avec les Centres Musicaux Ruraux fixant le tarif de l'heure-année pour 2019 à **1.901,50 €**.

5) Classe de découverte organisée en 2019 – Participation de la commune

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

- accepte de participer à la classe de découverte à COMBLOUX (Haute-Savoie) du lundi 24 au dimanche 30 juin 2019, pour 3 niveaux (CE2/CM1/CM2), soit **66 enfants**. Le coût du séjour est de 445,50 € par enfant. Le Conseil Départemental apporte une subvention à hauteur de 45,50 € ; la Coopérative scolaire versera 15 €. Le reste à charge s'élève donc à 385,00 €.
- Décide de prendre en charge **les 3/5^{ème}** du reste à charge, soit **231,00 €/enfant**. Le coût pour la famille est de 154,00 €/enfant. Le **coût** total pour la **commune** s'élèverait à **15.246,00 €**.

6) Instauration de la redevance réglementée pour chantiers provisoires sur les ouvrages des réseaux de transport et distribution d'électricité et de gaz, et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'instaurer au 01/01/2019 la redevance pour chantiers provisoires sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, ainsi que sur les canalisations particulières.

7) Construction chaufferie bois et son réseau de distribution – Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) – Autorisation au Maire à signer les marchés dans la limite de l'estimation prévisionnelle

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le DCE pour la chaufferie bois et son réseau de distribution et autorise le Maire à signer les marchés dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

8) Création poste d'Adjoint d'Animation temps non complet 16,10/35^{ème} au 01/01/2019

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de supprimer le poste d'adjoint d'animation 35/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint d'animation 16,10/35^{ème} à compter du 01/01/2019.

9) Signature convention avec le Centre de Gestion du Loiret pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise le Maire à signer la convention avec le CDG du Loiret pour la mise à disposition d'un ACFI.

10) Modification des statuts de la CC4V – Précisions sur la compétence optionnelle « Enfance et Jeunesse » - Ajout de nouvelles compétences facultatives « La route des métiers d'art » et les « Mesures pour faciliter le retour à l'emploi », ainsi que d'autres modifications substantielles

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la modification des statuts de la CC4V conformément à la délibération de la CC4V N° 2018-09-08 du 27/9/2018.